

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 07-mars-2017 Date de révision 07-mars-2017 Numéro de révision 1.1

### Section 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

11208317 **Codes produit** 

Nom du produit WG#-ATM.INFINIUM II

Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée réactif

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fabricant**

Illumina United Kingdom Chesterford Research Park Little Chesterford Nr Saffron Walden Essex **CB10 1XL** United Kingdom

www.illumina.com

### Pour plus d'informations, contacter

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-858-809-ILMN 1-858-202-4566

Adresse e-mail SDS@illumina.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1-760-476-3961

### **Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux conformément à 1999/45/CE

Texte intégral des phrases R : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

### Mention d'avertissement

Aucun(e)

### Mentions de danger

Non dangereux

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers Aucun(e) connu(e)

### Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Sans objet

#### 3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

| Nom chimique | N° CE     | Numéro CAS |      |   | Classification selon le<br>règlement (CE)<br>nº 1272/2008 [CLP] | Numéro<br>d'enregistrement<br>REACH |
|--------------|-----------|------------|------|---|---|-------------------------------------|
| Saccharose   | 200-334-9 | 57-50-1    | 7-13 | - | Aucune donnée disponible  | Aucune donnée<br>disponible         |

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Section 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure.

Inhalation En cas de symptômes, sortir au grand air. Si les symptômes persistent, consulter un

médecin.

Contact cutané Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe

et persiste.

**Ingestion** Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les

de premiers secours mesures de protection individuelles appropriées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

Date de révision 07-mars-2017

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

### Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau. Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction appropriés Aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Composés de chlore.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles**Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Tenir à l'écart le

personnel superflu.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Endiguer le plus en

aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Endiquer et récupérer le déversement

avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux

réglementations locales/nationales (voir Section 13).

Déversement important. Éviter que les écoulements ne pénètrent les canalisations, les égouts ou les rivières. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination

ultérieure.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver/stocker

uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

Conserver à -15° C -25° à C (5° F à -13° F).

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

réactif.

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

### Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | Royaume-Uni                | France                    | Espagne                   | Allemagne                  |
|--------------|------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Saccharose   | -                | STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> | TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> | TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> | -                          |
| 57-50-1      |                  | TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>  | 1                         |                           |                            |
| Nom chimique | Italie           | Portugal                   | Pays-Bas                  | Finlande                  | Danemark                   |
| Saccharose   | -                | TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>  | -                         | -                         | -                          |
| 57-50-1      |                  | _                          |                           |                           |                            |
| Nom chimique | Autriche         | Suisse                     | Pologne                   | Norvège                   | Irlande                    |
| Saccharose   | -                | -                          | -                         | -                         | TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>  |
| 57-50-1      |                  |                            |                           |                           | STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques **Douches** 

Rince-oeils

Systèmes de ventilation.

**Équipement de protection** 

individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection des mains

Protection de la peau et du

corps

**Protection respiratoire** 

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protectionrésistant aux produits

chimiques, et correspondant au risque d'exposition.

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

### Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Date de révision 07-mars-2017

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide

Aspect incolore liquide Odeur Inodore

CouleurincoloreSeuil olfactifAucune donnée

disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

PH Aucune donnée disponible
Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point / intervalle d'ébullitionAucune donnée disponiblePoint d'éclairAucune donnée disponibleTaux d'évaporationAucune donnée disponibleInflammabilité (solide, gaz)Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune donnée disponible

d'inflammabilité: Limite inférieure d'inflammabilité

Limite inférieure d'inflammabilité
Pression de vapeur
Aucune donnée disponible
Solubilité(s)
Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

Viscosité cinématique
Viscosité dynamique
Propriétés explosives

Aucune donnée disponible

Propriétés explosives
Propriétés comburantes
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement
Masse molaire
Aucune donnée disponible

### Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges Aucun(e).

statiques

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

### Informations sur le produit

Danger faible dans le cadre d'une manipulation industrielle ou commerciale courante par un personnel qualifié.

Inhalation Dans des conditions normales d'utilisation prévu, cette substance ne devrait pas être un

danger d'inhalation.

**Contact oculaire**Le contact direct avec les yeux peut entraîner une irritation temporaire.

**Contact cutané** Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être

ingéréesaccidentellement.

**Toxicité aiguë inconnue** 11 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Saccharose   | = 29700 mg/kg (Rat) | -                  | -                   |

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Non classé.

Sensibilisation Non classé.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Toxicité pour le développement Non classé.

Tératogénicité Non classé.

STOT - exposition unique Non classé.

STOT - exposition répétée Non classé.

Effets sur certains organes cibles Yeux, Système respiratoire.

**Symptômes** Aucun(e) connu(e).

Danger par aspiration Non classé.

# Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Contient 99.1 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser le récipient. L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations

régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes de déchets/désignations de

déchets selon EWC/AVV

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé

**Autres informations** Aucune information disponible.

Considérations relatives à

l'élimination

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

### Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### **IMDG**

14.1 ONU/n° d'identification
14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage
14.5 Polluant marin
14.6 Dispositions spéciales
Non réglementé
Non réglementé
Sans objet
Aucun(e)

#### 14.7

| RID |  |
|-----|--|
|-----|--|

14.1ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

#### ADR

14.1ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

#### OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Danger pour l'environnementSans objet14.6 Dispositions spécialesAucun(e)

#### IATA

14.1ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

### Section 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Union européenne

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Sans objet

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail Sans objet.

#### Inventaires internationaux

TSCA N'est pas conforme
DSL/NDSL N'est pas conforme
EINECS/ELINCS N'est pas conforme
ENCS N'est pas conforme
IECSC N'est pas conforme

KECL N'est pas conforme
PICCS N'est pas conforme
AICS (Australie) N'est pas conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

### Section 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

# Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

Sans objet

### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

Sans objet

### Légende - Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale

Préparée par Illumina Inc.

Date d'émission 07-mars-2017

Date de révision 07-mars-2017

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour, 2, 15.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

### Avis de non-responsabilité

Bien que la préparation de ce document ait bénéficié de toute notre attention, Illumina n'accordeaucune déclaration ni garantie de quelque nature que ce soit quant à l'exactitude ou àl'exhaustivité des informations qu'il contient. Illumina n'assume aucune responsabilité quant àl'adaptation des présentes informations ou du produit aux applications de l'utilisateur, ni quant auxconséquences de l'utilisation des présentes informations ou du produit. L'utilisateur de laprésente FDS et du produit doit déterminer lui-même l'adaptation des informations et du produit àses applications spécifiques. Dans les conditions prévues par la législation en vigueur, Illuminane saurait être tenu pour responsable des dommages ou frais de quelque nature que ce soitengendrés par la manipulation, l'utilisation, le stockage ou l'élimination du produit.

Fin de la Fiche de données de sécurité